



**SNUipp**  
**FSU**

## Compte rendu de la CAPD • vendredi 16 novembre 2018 • SNUipp-FSU de l'Oise

### Réponses de l'IA-DASEN aux déclarations préalables :

- **Formateur de formateurs•trices de mercredi 17 octobre 2018.** Suite à la déclaration préalable du SNUipp-FSU, Monsieur l'IA-DASEN précise que l'intervenant était présent en tant qu'auditeur, que ses paroles devaient être remises dans le contexte mais qu'il doit mesurer ses propos et ne pas remettre en cause le professionnalisme des enseignant•es présent•es. Selon lui, l'objectif des temps de formation est de mettre au regard les pratiques avec la recherche et que les neurosciences font parties intégrantes de la recherche dans le domaine du lire-écrire. Il indique que pour apprendre à lire, il y a des incontournables... Pour lui, cette journée ne doit pas rester un mauvais souvenir, les temps de formation doivent être des moments de confrontation et qu'il faut admettre des désaccords pour avancer dans sa réflexion.
- **Accompagnement humain des élèves notifiés MDPH.** Suite à la déclaration préalable du SNUipp-FSU, Monsieur l'IA DASEN a tenté d'expliquer les raisons pour lesquelles la situation empirait. Il y a aujourd'hui encore plus d'élèves en attente d'accompagnement humain qu'avant les congés d'automne. Monsieur l'IA-DASEN indique que la transition CUI-PEC n'est pas aisée car tous les collègues ne sont pas éligibles à ces nouveaux contrats tout comme ils•elles ne le sont pas non plus à un contrat d'AESH. Il réfute l'argument budgétaire lancé par le SNUipp-FSU tout en indiquant demander au Rectorat des moyens complémentaires... Pour le SNUipp-FSU, il est urgent de répondre à la fois aux élèves, familles et personnels qui sont touchés par cette situation. Tout comme il y a urgence à répondre aux questions des personnels AVS qui sont pour certain•es en attente de renouvellement d'un contrat (donc au chômage) et pour d'autres qui n'ont toujours pas de réponse quant au traitement de leur situation alors que leur fin de contrat arrive sous peu...

Le SNUipp-FSU dénonce également un traitement non réglementaire dans la rémunération des personnels AESH qui travaillent plus et gagnent pourtant moins que quand ils étaient sur un contrat aidé CUI ou PEC ! C'est inconcevable et cela ne participe pas à l'attractivité de ces contrats...

- **PDF : Plan départemental de formation**

Après avoir rappelé le barème, le nombre de vœux possibles (3), les modalités de départage des collègues, le calendrier, Monsieur l'IA-DASEN précise les priorités nationales, académiques et départementales. Il précise également quelques chiffres : 277 collègues ont candidaté (524 vœux déposés) à un ou plusieurs des 17 modules proposés. Seuls 30 collègues n'obtiennent pas de formation. 100 collègues obtiennent tous leurs vœux ;

**Le SNUipp-FSU** dénonce un nombre de modules de formation moins importants que les années précédentes. Il demande un retour à des temps de formation conséquents et non de seulement quelques jours. Le Syndicat s'inquiète également de la baisse de demandes ainsi que du nombre de journées de stages sur des modules à candidature spontanée alors que le nombre de stage statutaires ou sur publics désignés augmentent ! Il demande également à ce que le temps de formation sur « les premiers secours » soit organisé sur le temps de classe.

- **Ajustements mouvement**
- **Modules d'initiative nationale dans le domaine de l'ASH (stages MIN)**

Monsieur l'IA-DASEN indique que 20 candidatures ont été enregistrées. Sur ces dernières, 6 sont prioritaires (annulation d'un stage MIN l'an passé ou admission au CAPPEI 2018 ou préparation au CAPPEI 2019 pour des parcours spécifiques).

Le SNUipp-FSU de l'Oise continue de demander la mise en place d'une CAPD en amont de la remontée des candidatures au ministère. Il demande également à ce qu'une circulaire académique ou départementale soit envoyée aux collègues pour les informer du calendrier de candidature à ces modules.

Le Syndicat demande également des précisions sur l'organisation du module de perfectionnement pour les enseignant·es référent·es nommé·es à titre provisoire.

Il continue de demander une clarification pour les personnels déjà titulaires du CAPPEI et qui souhaitent se spécialiser dans un autre parcours. **Des réponses nous seront apportées lors de la CAPD de vendredi 14 décembre 2018.**

## Questions diverses

**Balance départementale : - 8 • Recrutement des personnels contractuels : 17**

**Nombre d'élèves notifiés MDPH non accompagnés • nombre de personnels en attente d'un renouvellement de contrat**

IA-DASEN :

- 37 personnels seraient actuellement en attente de renouvellement de contrats (PEC) pour le mois de novembre.
- 1514 élèves seraient notifiés MDPH avec la nécessité d'un accompagnant dans le premier degré et 900 dans le second degré. Ils étaient 1181 à la même date l'an passé.

## Mise en place du compte personnel de formation

IA-DASEN : Ils sont aujourd'hui encore dans l'attente d'un cadrage définitif du ministère sur ce dispositif.

Le SNUipp-FSU alerte depuis plusieurs mois maintenant et s'inquiète des réponses qui renvoient toujours au lendemain.

## Modalités de départage des personnels concernés par un avancement accéléré (échelon 6 et 8) ;

***La CAPD sur les avancements accélérés aura lieu vendredi 14 décembre 2018.***

***Important les personnels qui changeront d'échelon dans le cadre d'un avancement à la cadence unique (tous les échelons saut le 6<sup>ème</sup>, le 8<sup>ème</sup> et l'accès à la hors classe) verront la rétroactivité de ce changement d'échelon versé sur le salaire du mois de décembre et donc pris en compte sur les revenus 2018 (important par rapport à la mise en place du prélèvement à la source).***

IA-DASEN : L'appréciation de l'IA-DASEN se fait que la base des appréciations émis par les IEN sur les 11 items des rendez-vous de carrière. Des points sont attribués pour chaque appréciation.

En fonction de la moyenne de ces appréciations, l'IA-DASEN a porté un avis : excellent, très satisfaisant, satisfaisant ou à consolider.

120 points pour un « excellent » • 100 points pour un « très satisfaisant » • 80 points pour un « satisfaisant » • 60 points pour un « à consolider ».

L'ensemble de ces points est additionné et divisé par les 11 items afin d'obtenir une moyenne. Cette moyenne est ensuite traduite en avis final de l'IA-DASEN :

- ✓ Moyenne entre 110 et 120 points : avis « excellent »
- ✓ Moyenne entre 90 et 109,99 : avis « très satisfaisant »
- ✓ Moyenne entre 60 et 89,999 : avis « satisfaisant »
- ✓ Moyenne égale à 60 : avis « à consolider »

Les personnels seront ensuite classés en fonction de cet avis final de l'IA-DASEN et au sein du même avis c'est l'AGS qui départage les personnels. À AGS égal c'est l'ancienneté dans le grade, puis l'ancienneté dans l'échelon et enfin la date de naissance qui départageront les personnels avec prise en compte de l'équilibre femmes-hommes.

### **Contenu des temps de modulation pour les personnels de CP-CE1 en REP+**

Le SNUipp-FSU alerte Monsieur l'IA-DASEN sur l'utilisation des temps de modulation pour les personnels de CP-CE1 en REP+ en formation CP-CE1. Ces temps n'ont pas cette vocation ; une réponse sera apportée prochainement.

### **Modalités de remplacement sur les temps de formation pour les CP/CE1 dédoublés**

Le SNUipp-FSU continue de dénoncer le regroupement de certaines classes de CP et CE1 dédoublées en REP et REP+ sur les temps de formation ou d'absence des enseignant·es. Il rappelle que les enseignant·es ne sont pas déménageurs et que pour chaque classe un remplaçant doit être affecté.

Monsieur l'IA-DASEN rappelle que ces modalités ne sont pas pérennes et que les écoles peuvent trouver des modalités d'organisation qui permettent de réunir 2 classes sans que cela ne soit aberrant !

Réponse inadmissible selon le SNUipp-FSU de l'Oise qui va réfléchir aux moyens d'action pour faire comprendre à monsieur l'IA-DASEN que cette situation n'est pas tenable pour les équipes, les enseignant·es et les élèves.